

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25/04/2023

Le 25 avril 2023

à 19h en MAIRIE de GRESSE en VERCORS

Présents : Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Jean-Luc Jamoneau, Aurélie Cohendet, Eric Mena, Gilles Apeloig, Octavie Martin, Jac Samson.

Représentés : Dominique Greslou représenté par Octavie Martin, Bertrand Lecuyer représenté par Jean-Luc Jamoneau

Absents :

Secrétaire : Jean-Luc Jamoneau

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 19h.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril est adopté à l'unanimité.

LES DELIBERATIONS :

2023-38-Tarifs des marchés

Vu le code général de la Propriété des personnes publiques, en particulier ses articles L.2122 et L.2125,
Vu la délibération du 26 juin 2009 relative à la redevance d'occupation du domaine public pour les débits de boissons et les restaurateurs,

Vu les délibérations du 4 juin 2010, du 17 décembre 2010 et du 5 mai 2015 relatives aux tarifs du marché hebdomadaire,

Considérant la nécessité de rajouter un tarif pour la fourniture d'électricité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer à 2,50 € m² le tarif forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public pour les débiteurs de boissons et les restaurateurs à compter du 1^{er} mai 2023, et ce quelle que soit la durée effective d'utilisation accordée.
- DECIDE de fixer à la somme forfaitaire de 20 € par jour d'occupation la redevance due par les cirques et les foires, quelle que soit la durée d'occupation.
- DECIDE de fixer le tarif d'occupation pour les marchés à 1,50 € le mètre linéaire pour les commerçants habituels (présents sur toute la saison) et à 2 € le mètre linéaire pour les commerçants occasionnels.
- DECIDE de fixer le tarif de raccordement à l'électricité à 2 € par marché ou 15 € pour la saison d'été.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour fixer individuellement la durée de l'autorisation d'occupation en fonction de l'intérêt public.
- CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2023-39- Délibération pour désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Mr Le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à la démission de Aurélie Cohendet, il convient de redésigner les membres de la commission d'appel d'offres (art 22 du Code des marchés publics).

Elle est composée du maire, ou de son représentant, et de 3 membres élus au sein du Conseil Municipal.

Il est également nécessaire de désigner des suppléants en nombre égal.

Sont proposés :

Titulaires : Jean-Marc BELLOT, Coralie CAPEL STOLTZ, Jac SAMSON

Suppléants : Eric MENA, Bertrand LECUYER, Jean-Luc JAMONEAU

Le Conseil Municipal doit voter pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour la commune de Gresse-en-Vercors :

Titulaires : Jean-Marc BELLOT, Coralie CAPEL STOLTZ, Jac SAMSON

Suppléants : Eric MENA, Bertrand LECUYER, Jean-Luc JAMONEAU

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2023-40-Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions accordées aux associations pour l'année 2023 :

	25 440 €
Les Hauts Jardins de Gresse en Vercors	500 €
La Gaule du Grand Veymont	850 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de GEV	500 €
Sou des Ecoles	4340 €
Amicale des Boules de la Gresse	250 €
Les Mistouflets	8500 €
Amicale des sources de la Gresse	1000 €
Foyer Nordique	250 €
Histoire et Patrimoine	900 €
Les Batissonnantes	300 €
Astrièves	900 €
Les Barbouilleurs	300 €
Ski Club	800 €
BEGAG	1000 €
Ecole	600 €
Gresse Cowork	1000 €
Gresse et le Cor des Alpes	2000 €
Gresse Chœur à Cœur	750 €
Golf	200 €
Pro'Gresse en Vercors	500 €

Ces subventions sont attribuées sur dossier présentés par les associations. Chaque association recevra un courrier l'informant de la décision du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les subventions aux associations de la manière suivante :

	Montant proposé	Pour	Contre	Abstention	Ne prends pas part au vote
Les Hauts Jardins de Gresse en Vercors	500 €	8	0	1	
La Gaule du Grand Veymont	850 €	9	0	0	
Amicale des Sapeurs-pompiers de GEV	500 €	7	0	0	Gilles Apeloig, Coralie Capel-Stoltz

Sou des Ecoles	4340 €				Coralie Capel-Stoltz
Amicale des Boules de la Gresse	250 €	9	0	0	
Les Mistouflets	8500 €	8	0	0	Jac Sansom
Amicale des sources de la Gresse	1000 €	9	0	0	
Foyer Nordique	250 €	6	0	0	Dominique Greslou, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin
Histoire et Patrimoine	900 €	8	0	0	Jean-Marc Bellot
Les Batissonnantes	300 €	9	0	0	
Astrièves	900 €	9	0	0	
Les Barbouilleurs	300 €	9	0	0	
Ski Club	800 €	8	0	0	Gilles Apeloig
BEGAG	1000 €	5	0	0	Dominique Greslou, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Coralie Capel-Stoltz
Ecole	600 €	9	0	0	
Gresse Cowork	1000 €	7	1 (Gilles Apeloig)	0	Coralie Capel-Stoltz
Gresse et le Cor des Alpes	2000 €	9	0	0	
Gresse Chœur à Cœur	750 €	9	0	0	
Golf	200 €	9	0	0	
Pro'Gresse en Vercors	500 €	7	0	1 (Coralie Capel- Stolz)	Gilles Apeloig

2023-41-Convention avec le Tichodrome

Mr Le Maire présente,

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901 basé à Le Gua, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés. Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1800 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (environ 7000 appels par an).

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère. Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature. Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais

également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec le Tichodrome pour soutenir son action, selon la convention annexée. La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,15 euros par habitant pour l'année 2023, soit $377 \times 0,15 \text{ €} = 56,15 \text{ €}$.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le Tichodrome

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

Points divers

1 – Point sur le compromis de vente du C1

Jean-Marc BELLOT : Le compromis de vente sur le C1 a été signé aujourd'hui même. Cap fun n'a pas émis les bonnes factures pour les charges et ne les a pas envoyés régulièrement. Charge à eux désormais de prouver qu'ils avaient bien réalisé des appels de fonds en temps et en heure. Pas d'AG portant sur l'approbation des comptes ces dernières années ; donc les comptes de Cap fun n'ont pas été approuvés. Dans le compromis de vente, il a été demandé par le maire que la commune ne prendra pas en charge des appels de fonds du passé, sur des comptes non approuvés en AG ou sur des appels de fonds plus anciens que 3 ans. Pour 2022, la commune paiera si les appels de fonds sont approuvés en AG et s'il y a des appels de fonds additionnels, la commune répondra favorablement. Si tout est clarifié entre les notaires des deux parties, la signature de la vente se ferait le 1^{er} juin.

Coralie CAPEL-STOLTZ : Le cinéma est aussi concerné. Cap fun est en retard de demande de versement de 5 ans.

Eric MENA : concernant les factures d'eau de Cap-Fun, 7000€ doivent être détaillés par Hugo et Sandrine.

2 - Jean-Marc BELLOT : Ce Conseil est le dernier de M. Hugo Courtois. Après quelques jours congés, il prendra le poste de DGS à la Communauté des Communes du Trièves à compter du premier juin. Hugo a été mon premier collaborateur et je n'ai eu qu'à m'en féliciter. Je tiens à le remercier sincèrement pour son implication dans la vie de Gresse-en-Vercors. Pour lui succéder, nous avons accueilli Mme Sandrine Hirschler, ex-assistante parlementaire et lauréate du concours d'Attachée territoriale. Je suis heureux (et rassuré) de savoir que le poste de directrice des services est entre de bonnes mains.

3 – Point sur l'Odyssée verte

Gilles APELOIG : Pourquoi l'Odyssée verte n'est pas ouverte durant les vacances d'avril ?

Jean-Luc JAMONEAU : Il est difficile de décider d'une ouverture au jour le jour. L'Odyssée verte nécessite pour cela un temps de préparation (sécurité des passerelles, accès au parking si enneigé ainsi que la présence de personnel). L'ouverture est prévue le 7 mai.

Coralie CAPEL-STOLTZ : C'est la dernière période où Mahault peut prendre des vacances. De mai à octobre, elle ne peut plus car la saison touristique ne le permet plus.

4 - Jac SAMSON : Dans les semaines à venir il faudra se prononcer sur des propositions qui ont été mises en option dans le préprogramme pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire de 1500k€. Date pour l'échéancier : 3 candidats le 11 mai. Puis il y aura une visite pour les 3 sélectionnés et ensuite décision sur le choix du MO fin juin. Démarrage des travaux du maître d'œuvre : début Juillet.

5 - Coralie CAPEL-STOLTZ : 8 mai. Cérémonie à 11h30 sur la place de la mairie.

6 - Jean-Luc JAMONEAU :

- Fête de la nature samedi 20 mai toute la journée. Animation, balade accompagnée ornithologie, botanique. Animation autour de la marre. Echange avec les associations pour participation et restauration.
- Le 1er juillet au col de l'Arzelier, Fête de l'Atlas de la Biodiversité Communale, animations, compte-rendu des inventaires réalisés sur les communes, petite restauration. Un document inventaire (numérique et papier) par commune sera disponible au mois de septembre.

7 - Intervention de Mr Causse pour nous parler du glacier du Grand Veymont.

8 - Questions du public :

Mr Freydier : à la suite de l'évocation par Coralie d'une fermeture d'un équipement touristique, Mr Freydier demande si cette hypothèse a été évoquée avec les élus et si cette piste est envisagée ?

Coralie répond que c'est uniquement une réflexion personnelle. Il est régulièrement reproché à la commune de verser une subvention d'équilibre aux équipements touristiques sans qu'il ne soit fait la même chose pour la station. Dans ce cas, pourquoi ne pas réfléchir à mettre sur le même plan les équipements touristiques et la station, ce qui aurait un impact sur les finances communales, d'où cette réflexion, sans plus.

Mr Freydier, régulièrement absent de la commission de l'eau et qui n'avertit pas de son absence, annonce sa démission de ladite commission. Il désapprouve certaines pratiques concernant des échanges mails internes à la commission, mettant en parallèle le tarif de l'eau et la perception d'aide PAC par un éleveur du village. Il demande des précisions sur un projet d'étude de faisabilité d'un tarif eau pour les agriculteurs.

Eric Mena précise qu'un tarif lié aux exploitants et éleveurs pourrait être mis en place avec un tarif préférentiel et la pose de compteurs distincts (2 exploitants concernés)

Mr Morel : s'étonne d'avoir reçu un courriel comme l'ensemble des habitants concernant le montant des impayés de la facture d'eau (34k€). Il aurait souhaité que la mairie adresse un courrier uniquement aux personnes concernées.

Mme Coralie Capel Stolz estime qu'il est important que l'ensemble des habitants ait connaissance de cette information. Les habitants concernés n'ont pas forcément d'adresse mail, c'est pourquoi le message a été adressé à l'ensemble de la liste de diffusion des habitants répertorié en mairie. Pour celles et ceux qui sont en règle, il leur suffit de supprimer le mail.

